



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Iran

Question écrite n° 42613

## Texte de la question

M. Leonce Deprez demande a M. le ministre de l'economie et des finances de lui preciser dans quelles conditions la COFACE a repris ses interventions en faveur des exportations a destination de l'Iran et comment celles-ci s'articulent dans le cadre de l'actuelle reglementation (L'Argus du 16 juin 1996).

## Texte de la réponse

Des arrieres de paiement importants de l'Iran a l'egard de ses creanciers s'etaient accumules en 1995, conduisant la COFACE a indemniser les creances qui avaient ete garanties dans le cadre de contrats d'exportation de biens francais. Pour cette raison la prise en garantie de nouveaux contrats vers l'Iran avait ete suspendue. L'apurement de ces arrieres en juillet dernier a permis d'ouvrir a nouveau la politique d'assurance-credit sur ce pays, dans le cadre de la reglementation de droit commun, et d'envisager de nouvelles prises en garantie, avec la prudence et les limites qu'impose encore la situation economique et financiere de l'Iran.

## Données clés

**Auteur :** [M. Deprez Léonce](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42613

**Rubrique :** Commerce exterieur

**Ministère interrogé :** économie et finances

**Ministère attributaire :** économie et finances

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 septembre 1996, page 4669

**Réponse publiée le :** 4 novembre 1996, page 5776